

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations du
Conseil municipal de Bompas
Séance du 25 mars 2021

Membres en exercice : 29

Membres ayant pris part à la délibération (29) : Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-François FRANCHET, Sylvie TROTIN, Guy FERNAND, Jean Pierre SERRIE, Yolande LAFRANCAISE, Colette GONZALVEZ, Dominique TEXTORIS, Bernard MARY, Marie DARNER, Claude CAMPS, Carole COLMENERO (procuration à Marie Darner), Jérôme CATHALA, Arnaud TREMOUILLE, Alexandre BEZAULT, Lucy FERRER, Pierre TILLOIS, Monique MORELL (procuration Alain Grieu), Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR (procuration à Caroline Langlais), Michel CUGULLERE, Philippe DE VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Date de convocation : 15 mars 2021

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : Affectation du résultat

Le jeudi 25 mars 2021 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bompas, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Laurence Ausina. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Maire déclare la séance ouverte.

Sont présentés les :

- Résultats de la section de Fonctionnement 2020 : 1 320 186.89 €
- Résultats de la section de fonctionnement à la clôture 2019 : 5 208 200.57
- Part cumulée affectée à l'investissement en 2020 : 2 105 724.38 €
- **Résultats de la clôture de la section de fonctionnement cumulé 2020 : 4 422 663.08 €**

- Résultats de la section d'investissement 2020 : 844 016.39 €
- Résultat de la section d'investissement à la clôture 2019 : - 1 065 278.74 €
- Reste à réaliser à financer en investissement : (-) 554 568.16 €
- **Besoin en financements : 775 830.51 €**

- Affectation du résultat proposé :
 - En Investissement (compte 1068) : 1 000 000 € (excédent de fonctionnement capitalisé)
 - En Fonctionnement (compte 002) : 3 422 663.08 € (excédent de fonctionnement reporté)

Le Maire soumet au vote cette affectation du résultat.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 25 mars 2021

Laurence AUSINA

Maire



PUBLIÉ LE..... 29 MARS 2021.....